

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

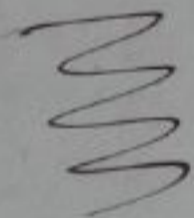
Département du Cantal

Registre *per* N° *111*

SIGNALEMENT.

Le *Mr* *Jarrige* *Joachim*  
*Boulauger*  
natif de *Vigean*  
demeurant à *Vigean*  
allant à *Madrid*  
âgé de *18* — ans, taille d'un mètre  
*60* centimètres  
cheveux *Blonds* front *Large*  
sourcils *Blonds* yeux *Bleus*  
nez *Long et fin* bouche *moyenne*  
barbe *naine* menton *Profilé*  
visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS.



PIÈCES DEPOSÉES :

*Sabreman*

FAIT à *Aurillac* le *19* avril *1850*

Signature des Témoins :

*Jarrige*

Signature du Porteur :

*total*  
*reft*  
*Jarrige*  
*poser*  
*daus*  
*que*  
*poson*  
*l'airain*  
*est*  
*the de*  
*est*  
*roy*  
*maia*  
*me*  
*ket*  
*uble*  
*est leur*



à Monsieur  
Le préfet du canton

Monsieur le préfet  
Le nommé Joachim Jarrige  
qui de droit que la  
part de son père a l'honneur de vous exposer  
est sincère et véritable que desirant se rendre dans  
certains ou autre quelle le royaume de France  
est partie du consentement  
de ses parents et quelle pour y exercer la profession  
appartient à Saint-Denis de Boulanger il s'obligeait  
sous le signalement suit de vous un gros report  
le nommé Joachim Jarrige qui quit lui par maître de  
agé de 18 ans taille se rendre à l'indivert  
d'un mètre 60 centimètres dans le noir que vous  
cheveux bleus tour l'œil peres droit à sa demeur  
bleues front large nez  
yeux bleus nez long et dur il a l'honneur d'être  
bouche moyenne barbe Monsieur le préfet  
noirs et menton rond  
visage ovale teint  
ce bre point de signe  
particulier si ce n'est  
une cicatrice sur le poignet  
gauche  
en Saint-Denis au Vignau  
le 1<sup>er</sup> avril 1850

Votre très humble  
et respectueux serviteur

Jarrige



Se Maire  
L. Neussier

Ju

Je en sous préfature et sous légalisation de la  
dignité de M. Peyssies Maire de la commune  
de Vigeon. Mémoire le 1<sup>er</sup> Avril 1860

Le Sous préfet

J. M. [Signature]

